



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Libye

Question écrite n° 2390

Texte de la question

M. Roland Blum se félicite de la libération des infirmières bulgares. Il demande à M. le Premier ministre de préciser le coût direct de la participation de la France à leur libération, ainsi que le coût indirect généré par le mémorandum signé entre Bruxelles et Tripoli, le 24 juillet 2007. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères et européennes.

Texte de la réponse

Après plus de huit ans d'emprisonnement, les infirmières et le médecin bulgares ont été libérés le 24 juillet dernier, grâce à l'action de l'Union européenne et à l'implication particulière de la France. Le dénouement heureux de cette négociation marque une nouvelle étape de la réintégration de la Libye dans la communauté internationale et permet donc de relancer la coopération de ce pays avec la France comme avec l'Union européenne. Le mémorandum sur les relations entre la Libye et PUE s'inscrit dans ce cadre. En tant que mémorandum, il ne fait que fixer le cadre général de cette coopération. Entre autres pistes d'actions, l'Union européenne y réaffirme son engagement à soutenir l'amélioration des infrastructures de santé libyennes, amélioration à laquelle la France a participé et continue à participer, notamment en faveur de l'hôpital de Benghazi. Les actions à entreprendre font aujourd'hui l'objet d'une évaluation technique, après les missions des professeurs Deloche et Roux en Libye. Leurs coûts pourront être évalués en fonction de l'évolution des discussions avec nos partenaires libyens. Le soutien au système de santé libyen est en effet l'un des principaux axes de coopération entre l'Union européenne et la Libye. Depuis 2005, la Commission européenne fournit une assistance technique au centre d'immunologie et de lutte contre les maladies infectieuses de Benghazi. En coordination avec les autorités libyennes et des associations locales, la Commission contribue à assurer une prise en charge médicale de qualité internationale aux enfants infectés par le virus ainsi qu'à favoriser leur intégration sociale. À ce jour, plus de 180 enfants ont bénéficié de traitements antirétroviraux dans les hôpitaux français ; une quarantaine d'experts libyens ont bénéficié de formations et une vingtaine d'experts européens ont été mobilisés. Le mémorandum d'entente de juillet prévoit la poursuite de l'action européenne à Benghazi. La Commission s'est engagée à verser 9 millions d'euros (8 millions pour l'assistance médicale et 1 million pour la stratégie nationale anti-SIDA) et a obtenu des promesses de contributions de la part de plusieurs États membres et donateurs privés. Le total de l'ensemble atteint 12,4 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2390

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5087

Réponse publiée le : 25 décembre 2007, page 8181